

# MURALE MATE

reca  
peintures

Peinture de décoration

MAT

INT



## Définition

Peinture acrylique en phase aqueuse pour la décoration intérieure sans odeur.

## Destination

Peinture pour intérieur, spécial séjour et chambre.  
S'applique en deux couches sur béton, enduits ciment, enduits minéraux, plaque de plâtre, aggloméré, papiers peints, toile de verre.

## Propriétés

- Facile d'application.
- Entretien facile.
- Séchage rapide, dilution eau.
- Bonne blancheur et opacité.

## Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

### Préparation

- Le fond doit être propre et sec.
- Sur fond absorbant ou farinant utiliser un fixateur.

### Application

Bien mélanger avant application.

Sur fonds cohérents, appliquer 2 couches de **MURALE MATE**.

### Brosse et rouleau

- Prêt à l'emploi

### Diluant

Eau.

### Précautions d'emploi

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C
- Stocker à l'abri du gel

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film

Mat poché fin.

### Brillant spéculaire

Inférieur à 5 sous 60°.

### Teintes

Existe en 4 teintes.

### Conditionnement

2,5 litres.

### Liant

Résines acryliques modifiées.

### Densité

1,51 kg/dm<sup>3</sup>.

### Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 4 heures.

### Extrait sec

En poids : 56 %.  
En volume : 37 %.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement

Suivant la porosité du support :  
de 7 à 9 m<sup>2</sup>/l.

## Caractéristiques réglementaires

### Classification

#### AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 7b2

### Précautions d'emploi

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

### Assurance

**MURALE MATE** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

### Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :  
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/l.  
Ce produit contient moins de 29 g/l de COV.

### Hygiène et sécurité

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Pour de plus amples informations se référer à notre fiche de données de sécurité.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED** : 080112.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

**reca**  
peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr